



Syndicat de la Fonction Publique

Papeete le 12 avril 2013

Numéro T.A.H.I.T.I. : 722777
BP 42105- Papeete
Vini : 24 85 39
Mail : sfppolynesie@gmail.com
Site Internet : www.sfp.pf

Lettre ouverte à l'ensemble des candidats aux élections territoriales de 2013

Objet : Réforme de la fonction publique polynésienne.

Mesdames et Messieurs les candidats ;

Au 31 décembre 2010, l'administration de la Polynésie disposait de 4787¹ postes de titulaires. Au 31 décembre 2012, d'après les informations à notre disposition (car les données ne sont plus publiées), n'exerceraient plus que 4341 titulaires.

446 postes perdus pour 2011 et 2012 (soit 9,3% des effectifs), à rapporter à la baisse globale constatée de l'emploi salarié (soit 3,0%² en 2011 et 2,7%³ en 2012), moyenne qui comprend les pertes du secteur privé. **C'est donc le secteur public, qui paye, en termes statistiques, le plus lourd tribut à la crise.**

Le SFP a bien conscience qu'humainement, il n'en demeure pas moins que dans le secteur privé, cette perte d'emplois touche les actifs, alors que l'administration se cantonne pour l'instant à des gels/suppressions/non renouvellements de postes.

Ceci dit, les fonctionnaires publics territoriaux ont accepté, depuis **plus de 5 ans**, le gel de leur point d'indice (entraînant mécaniquement une baisse de leur traitement de 9% sur cette période). Une partie d'entre eux a également accepté une baisse de 10% de ses indemnités complémentaires.

Par ailleurs, les problèmes de gestion d'un service public en mode dégradé ne sont pas non plus une petite affaire. Pour 2013, 191 demandes de départs volontaires ont été enregistrées dans le cadre du plan de départ volontaire (applicable pour l'instant aux ANFAs uniquement).

Nous prendrons comme hypothèse de travail qu'une partie (soit 154) de ces départs aura lieu effectivement. **Ainsi, entre 2010 et 2013 soit en trois ans, la fonction publique aura perdu environ 600 postes, soit plus de 12,5% de ses effectifs, ceci sans qu'une véritable restructuration n'ait été effectuée.**

Le SFP souhaite donc connaître vos propositions **concrètes** de restructuration des services publics, et, plus spécifiquement, quels sont les services publics ou parapublics que vous vous engagez à supprimer (ou créer), une fois en mesure de diriger la Polynésie ? Quelles sont les entités administratives que vous souhaitez regrouper ?

¹ Source : <http://www.fonction-publique.gov.pf/spip.php?rubrique679> 3216 FPT, 1223 ANFA, 86 FEDA, 148 Marins, 114 dockers

² Source : http://www.tahiti-infos.com/L-emploi-salarie-au-plus-bas-en-2011_a63209.html données ISPF

³ Source : <http://www.lesnouvelles.pf/article/ca-fait-la-une/decembre-1%E2%80%99emploi-toujours-en-chute> données ISPF

Il est en effet illusoire de penser que nos élus pourront décider de prendre de nouvelles réglementations, voire de les maintenir toutes, avec des moyens de plus en plus limités pour les appliquer...

Par ailleurs, nous souhaiterions également savoir si vous vous engagez, et dans quelle mesure sur :

1) La mise en place d'un véritable logiciel de gestion des Ressources Humaines du Pays, commun et unifié à toutes les entités publiques et parapubliques, qui permette de disposer à tout moment d'un état fiable des effectifs. Pour mémoire, à l'heure où nous écrivons, ce récapitulatif est réalisé par le biais d'un fichier Excel, et présente un taux d'erreur sur la situation des agents que nous estimons à 10%...

2) La publication régulière de la liste des agents recrutés en emplois fonctionnels. Il nous semble pour le moins discutable au regard des valeurs prônées par la Constitution, que plusieurs centaines de millions soient distribuées en « sucettes dorées » sans que le Peuple, qui finance ces emplois, soit mis au courant, de manière régulière, sur la liste des gens bénéficiant de ces emplois « discrétionnaires » ?

3) Vos idées concrètes sur les mesures à prévoir de « moralisation » de la vie politique (contrôle de l'enrichissement personnel des élus).

4) La réduction des traitements des emplois fonctionnels, et notamment celui des chefs de services et établissements publics, dans la mesure où l'indemnité de sujétion spéciale attribuée à certains agents dont certains personnels d'encadrement (régisseurs de recettes et d'avances, responsables médicaux, chefs de services adjoints...) a été elle-même réduite de 10%.

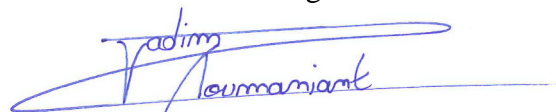
5) L'intégration à proposer au bout de quatre ans de séjour aux Fonctionnaires d'Etat Détachés (FEDA) dans la fonction publique polynésienne, mesure bloquée depuis quelques mois déjà, et qui pourrait faire économiser plusieurs centaines de millions par an aux finances du Pays. Publiez-vous un rapport sur l'estimation du transfert de compétences (réalisé ou non) aux agents polynésiens par cette mesure ?

6) La mise en place d'une évaluation de l'efficacité des Lois de Pays, délibérations et arrêtés pris par le Gouvernement et l'APF. Comme indiqué précédemment, pourquoi prendre des textes sans évaluer dès le départ le nombre d'agents nécessaire à leurs applications, et intégrer auxdits textes des mesures d'autocontrôle statistique ?

7) L'ouverture de négociations pour la revalorisation, en 2014, de la valeur du point d'indice de la fonction publique. En effet, le SFP souhaiterait que des négociations soient ouvertes pour qu'au moins, en 2014, au vu du plan de départ susvisé, et de la rupture d'équité avec les ANFA (qui sont mécaniquement revalorisés), les agents relevant du statut des FPT ne soient pas soumis à une double peine.

En vous remerciant par avance pour vos réponses, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les candidats, l'expression de ma considération distinguée.

Le secrétaire général



TOUMANIANTZ Vadim